

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 12 mai 2017

OBJET :

**ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS
COMMUNALES AUX
ORGANISMES
REPRESENTATIFS DES
ECOLES MATERNELLE
ET ELEMENTAIRE DE
CHAUMONTEL**

2017

Nombre de Conseillers en

Exercice : **22**

Présents : **14**

Votants : **16**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 17 mai 2017

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2017/153

L'an deux mille dix-sept, le seize mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Sylvain SARAGOSA, Georges SCHMITT, Florence GABRY, Patrice BRONSART, Isabelle PARENT, Evelyne POIGNON, Christophe VIGIER, Jacques GAUBOUR, Nuno DIAS, Olivier POIGNON, Karim KENTACHE, Fabrice HUYLEBROECK, Katya SCHMITT, Véronique PETIT

PROCURATIONS : Betty HUYLEBROECK pouvoir à Fabrice HUYLEBROECK – Aude POIREE pouvoir à Christophe VIGIER

EXCUSE(S) : Corinne TANGE, Eric CASSERON, Jacques LABARRE, Martine GHENASSIA

ABSENT(S) : Betty HANAUER-BEASLAY, André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique PETIT

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur Patrice BRONSART, Adjoint au Pôle « Vie Locale, Sport, Culture & Associations » informe l'assemblée délibérante que les Associations ont fourni, en début d'année 2017, un dossier de demande de subvention communale à l'exception des organismes représentatifs des écoles maternelle et élémentaire.

En date du 12 mai 2017, les membres de la Commission Associations se sont à nouveau réunis pour étudier les demandes des écoles et ont émis un avis favorable aux demandes comme indiqué ci-dessous.

Le montant total des subventions communales versées aux organismes des écoles maternelle et élémentaire est ainsi réparti :

OCCE école maternelle	2 429,00 €
ASC école élémentaire	12 220,40 €
Total	14 649,40 €

Le Conseil Municipal ;

Après avoir pris connaissance du détail des subventions accordées aux organismes des écoles maternelle et élémentaire ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

VALIDE les montants des subventions qui seront allouées comme indiqué dans le tableau ci-dessus pour l'année 2017,

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,